

Image not found or type unknown



## dégâts causés par le voisin sur mon entourage de Propriété

Par **CHLES**, le **07/11/2022** à **14:58**

le voisin m'a coupé ma haie et le grillage entourant ma propriété et posé plus de 40 ans par moi et ma famille. Ceci pour mettre en place des panneaux brise vue appuyé a ma fondation murets et poteaux béton qui a retenue mon grillage.

Cdt

Par **Marck.ESP**, le **07/11/2022** à **16:02**

BONJOUR

Nous voulons bien répondre aux sujets respectant les consignes dictées par les CGU du site...que vous avez acceptées.

Ce voisin vous a-t-il informé préalablement et si oui, comment ?

Par **CHLES**, le **07/11/2022** à **18:33**

Bonjour,

pour moi c'est de la destruction, la dégradation d'un bien appartenant à autrui et est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30.000€ d'amende

Je pense que le vandalisme s'étudie aux articles 322-1 et suivants du code pénal !

Cdt

Par **Marck.ESP**, le **07/11/2022** à **18:38**

Excusez moi, mais je renouvelle ma question

Ce voisin ne vous a jamais informé préalablement ?

Si oui, comment ?

Par **CHLES**, le **07/11/2022** à **19:46**

Bonsoir ,

le voisin ne m'a

Par **CHLES**, le **07/11/2022** à **19:49**

le voisin ne m'a jamais informé. Ces travaux ont été même réalisés en mon absence !

Par **Cousinnestor**, le **08/11/2022** à **07:10**

Hello !

Autres questions pour vous **CHLES** :

vous dites que ce voisin a appuyé ses panneaux brise-vue à "votre" ensemble fondation murets poteaux et grillage, mais cet ensemble séparant votre parcelle de celle de votre voisin est-il officiellement "votre" clôture ou une clôture "mitoyenne" ?

Disposez-vous d'un bornage de votre parcelle ?

Votre haie se trouvait-elle à la limite des parcelles ou à 50cm de cette limite chez vous.

Les panneaux posés par votre voisin sont-ils conforme au PLU applicable ?

Question plus subjective, dans un sens le voisin a rénové le grillage vieux de 40 ans qui vous séparait en posant des panneaux neufs, en quoi cela vous pose-t-il (outre la manière cavalière dont il s'y est pris et l'abattage de la haie) ?

A+

Par **CHLES**, le **08/11/2022** à **12:24**

Bjre

mon terrain avec murs et poteaux, en béton qui retient mon grillage est une donation de mes parents de 1972 pour ma construction maison. C'est acte a été fait devant notaire et géomètre

!

En plus mes murs servent aussi a soutenir mes terres de fonds les plus haut. Quand l'acte de donation de 1972 a été fait il n'y avait aucun voisin et le terrain était un prés. La construction du voisin c'est fait 25 ans plus tard. Ma haie se trouve a la limite parcellaire. Bien entendu qu'il a aussi fait certains abattages de la haie. Tous ce vandalisme s'étudie bien aux artices 322-1 ???

Cdt